

# Budget primitif 2021

Séance plénière du 4 février 2021



**Au sommaire :**

- ▶ **L'équilibre budgétaire 2021**
- ▶ **Zoom sur les dossiers**

---

**Contact presse :** Mégane Lépine, 05 44 00 12 41

Ce dossier de presse est consultable et téléchargeable sur le site internet [haute-vienne.fr](http://haute-vienne.fr) - rubrique "Espace presse".

## > L'équilibre budgétaire 2021

### ⇒ Les chiffres-clés du budget :

**462,7 M€** : projet de budget primitif pour 2021 (+ 2,5% par rapport à 2020).

**102 M€** : dépenses d'investissement (+ 5,8 % par rapport à 2020).

**76,1 M€** : un effort d'équipement en hausse de + 4,4% traduisant la volonté de la collectivité départementale de participer fortement à la relance en Haute-Vienne dans un contexte de crise sanitaire persistante.

**360,7 M€** : dépenses de fonctionnement (+ 1,6% par rapport à 2020), maîtrisées afin de ne pas ajouter à l'impact de la progression des dépenses sociales sur cette même section.

**244,4 M€** : dépenses en faveur de l'action sociale et médico-sociale (personnes âgées, personnes handicapées, enfance et famille, insertion professionnelle et RSA), avec une augmentation sensible de + 3,4% rapport à 2020 (principalement due à la hausse des dépenses RSA en raison de l'impact de la crise sanitaire). Elles représentent 84,6% des dépenses de fonctionnement de la collectivité (hors personnel).

**55 M€** : emprunt en progression (40 M€ en 2020), afin de pallier la baisse des capacités d'autofinancement.

**31,9 M€** : autofinancement brut.

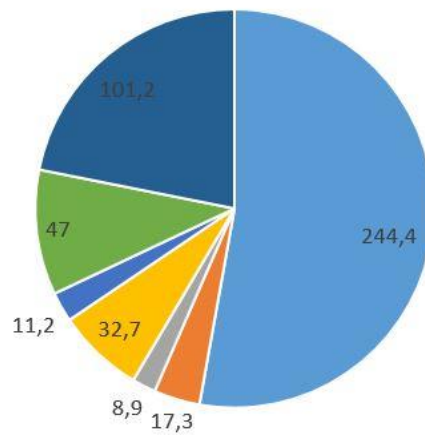
### Un budget de reprise autour de trois mots d'ordre : rassurer, protéger, accompagner

Dans ce contexte de crise sanitaire persistante, le Département de la Haute-Vienne s'engage dans une dynamique d'investissement de reprise. Il conserve, et renforce même son niveau d'investissement avec un effort de + 5,8 % pour contribuer à sauver l'emploi. La collectivité départementale fait par ailleurs le choix de mobiliser l'emprunt de façon plus importante.

En 2021, le Département sera à nouveau le premier partenaire des communes et communautés de communes auprès desquelles il s'est récemment engagé au travers de la signature du PRET : Plan de Reprise Economique des Territoires. Prenant la forme d'un avenant aux Contrats Départementaux de Développement Intercommunaux (CDDI) ou d'un avenant au contrat d'Agglomération, ce dispositif exceptionnel permettra de mobiliser des crédits accrus pour une relance économique des territoires sur la période 2021-2022. **Une enveloppe de 96 M€ sera en effet dédiée aux axes forts que sont la transition écologique, la poursuite du déploiement de la fibre optique sur tout le territoire départemental, ainsi que le soutien aux secteurs touristique et culturel.**

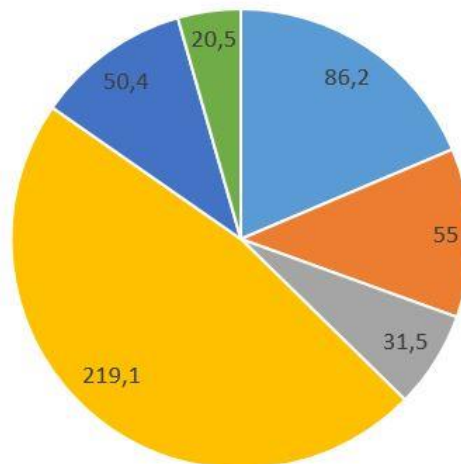
Le Département renforce son soutien en faveur des secteurs les plus impactés par la crise sanitaire, **notamment à destination de la culture avec 100 000 € dédiés à des mesures d'urgence ciblées** : 30 000 € pour les cinémas du territoire, 20 000 € pour les libraires indépendants, 50 000 € à destination des structures et programmateurs culturels employeurs.

## Répartition des dépenses par domaine d'intervention



- Solidarité
- Education et transport adapté des élèves en situation de handicap
- Culture, sport, loisirs, jeunesse
- Aménagement, tourisme, environnement, agriculture, voirie et économie
- Sécurité, service départemental d'incendie et de secours
- Soutien aux territoires
- Fonctionnement et équipement du service public départemental

## Les recettes en millions d'euros (total 462,7 M€)



- Dotations de l'Etat
- Emprunt
- Fiscalité directe
- Autres ressources fiscales (dont la fraction de TVA)
- Recettes issues de l'activité des services départementaux
- Recettes diverses (FCTVA et recettes affectées aux programmes, gestion du stock...)

# ZOOM

## > Un renforcement des interventions en faveur de l'insertion professionnelle

La détérioration de la situation économique liée à la crise sanitaire a réduit les opportunités d'emploi et développé les précarités. **Dans un contexte de fortes incertitudes liées à l'évolution de la pandémie de la Covid-19 et donc des mesures de protection sociale qui sont et/ou seront prises (réforme de l'assurance chômage, aides exceptionnelles, poursuite de l'activité partielle...), le Département conserve une politique ferme et ambitieuse favorisant l'accompagnement des publics fragiles, la mise en activité, l'accès à la formation et l'emploi.** Ciblant des publics fragilisés, il s'est progressivement doté d'un ensemble d'outils afin de garantir une offre d'insertion plurielle et adaptée.

Ces actions participant à créer des conditions accrues de retour à l'activité des bénéficiaires du RSA (BRSA), sont structurées autour des axes suivants :

- les parcours d'accompagnement socioprofessionnel,
- les aides aux structures d'insertion par l'activité économique (SIAE),
- le partenariat avec les filières économiques, les entreprises et les actions de promotion de l'emploi,
- les dispositions en faveur des contrats aidés,
- l'amélioration de l'inclusion numérique, condition indispensable au parcours social et professionnel de chacun.



**Dans l'attente des travaux, qui conduiront à l'adoption d'un nouveau Pacte territorial d'insertion, il est proposé à l'Assemblée départementale de prolonger et de financer ces différentes actions à hauteur de 2 439 168 € pour 2021.** 1 436 168 € seront notamment dédiés aux contrats aidés, 311 000 € à l'encadrement socioprofessionnel des ateliers et chantiers d'insertion, et 65 000 € à la prestation relative à l'inclusion numérique pour le déploiement de chèques d'accompagnement numérique sur l'ensemble du territoire départemental.

## > Un soutien fidèle au milieu agricole

Le Département de la Haute-Vienne apporte un soutien important à l'agriculture haut-viennoise depuis de nombreuses années. Suite à l'adoption de la loi NOTRe, il a formalisé avec la Région Nouvelle-Aquitaine une convention qui fixe ses modalités d'interventions dans le domaine agricole, sur la durée du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII).

**Plusieurs dispositifs permettent ainsi un soutien direct à la profession agricole : soutien à l'installation des jeunes agriculteurs, soutien aux investissements sur les bâtiments d'élevage, soutien de l'offre en produits maraîchers pour les circuits courts, aide à l'habitat autonome des jeunes agriculteurs, soutien à l'apiculture etc.** Certaines de ces actions prennent de l'ampleur, notamment l'aide aux CUMA dont l'objectif est d'encourager



l'achat de matériel et de favoriser la mutualisation. En effet, en raison d'un nombre de demandes croissant, l'Assemblée départementale a décidé lors de la séance du 15 octobre dernier de majorer l'enveloppe dédiée à cette aide d'un montant de 100 000 euros, élevant ainsi cette dernière à 200 000 euros pour l'année 2020. Au total, ce sont 24 dossiers qui ont été soutenus en 2020, pour un montant de 174 388 euros.

**La politique départementale en faveur de l'agriculture se traduit par une enveloppe globale de 1,2 million d'euros en 2021.**

## > **Bientôt un arbre de la laïcité dans chaque collège haut-viennois**



Le 9 décembre dernier, à l'occasion de la journée nationale de la laïcité, la plantation d'un premier « Arbre de la laïcité » s'est déroulée au collège de Saint-Mathieu. **Le Département de la Haute-Vienne a souhaité, par cette action symbolique, réaffirmer son attachement fondamental au principe républicain de laïcité.** Dans cette même démarche, une réflexion est lancée autour de la dénomination du collège de Saint-Mathieu, actuellement dénommé « collège du Parc », en hommage à une personnalité emblématique de la laïcité.

**Il est envisagé sur l'année scolaire 2020-2021 de procéder à la plantation d'un « Arbre de la laïcité » dans chaque établissement, en impliquant, comme ce fût le cas à Saint-Mathieu, les acteurs de la vie collégienne dans ce processus.**

Le vote du budget primitif est le moment où l'Assemblée départementale décide des opérations de travaux à programmer dans les collèges dont le Département a la charge. **Les différents programmes de travaux représentent une enveloppe de 9,1 millions d'euros, dont 500 000 € qui seront dédiés à la transition énergétique avec notamment l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures des collèges.**

Est prévue par ailleurs une dépense de 5,8 millions d'euros pour le fonctionnement des collèges haut-viennois.

## > **Une aide essentielle à la Banque Alimentaire 87**

Les besoins en aide alimentaire sont en constante augmentation avec plus de 50 000 personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté en Haute-Vienne. **La Banque Alimentaire 87, dont la mission est de lutter contre la précarité alimentaire avec un soutien à toutes les familles démunies, porte un projet d'agrandissement de ses locaux à Limoges, rue Fernand Malinvaud. Ces derniers sont en effet trop petits (800 m<sup>2</sup>) au regard de l'activité : ils ne sont plus adaptés pour répondre, d'une part au volume de denrées distribuées (1 800 tonnes au 30/11/2020), et d'autre part, à la sécurité des personnes travaillant sur le site (salariés et bénévoles).** L'association a pour projet d'acquiescer un bâtiment situé en face de ses actuels locaux, et de procéder à une extension et à un aménagement de ce dernier.





**Il est proposé à l'Assemblée départementale d'apporter son concours à la Banque Alimentaire de la Haute-Vienne en allouant une subvention exceptionnelle d'investissement d'un montant de 150 000 € représentant 9,3 % de la somme totale du projet estimé. Ce soutien sera conditionné à la validation du plan de financement, au regard des co-financements obtenus par l'association. Il s'inscrit dans la continuité de l'accompagnement de la collectivité départementale envers l'association : lors de la dernière séance plénière du 17 décembre, une enveloppe de 50 000 € a été mobilisée afin de soutenir la distribution de denrées alimentaires aux Haut-Viennois les plus fragiles par l'intermédiaire de la Banque alimentaire 87.**